



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/865
22 juillet 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AU CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR LA MISSION DE VÉRIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA (UNAVEM II)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 932 (1994) du Conseil de sécurité en date du 30 juin 1994, dans laquelle le Conseil m'a prié de le tenir régulièrement informé des progrès des pourparlers de paix de Lusaka ainsi que de l'évolution de la situation militaire et humanitaire en Angola et, à cette fin, de lui présenter un rapport avant le 31 juillet 1994. Depuis lors, les membres du Conseil, au cours de leurs consultations officielles, ont été tenus au courant du déroulement des événements en Angola.

II. ÉVOLUTION DE LA SITUATION POLITIQUE

2. Dans sa résolution 932 (1994), le Conseil de sécurité a également demandé au Gouvernement angolais et à l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) de respecter les engagements qu'ils avaient déjà pris dans le cadre des pourparlers de Lusaka et les a exhortés à redoubler d'efforts en vue de terminer d'urgence les travaux sur les points qui figuraient encore à l'ordre du jour, d'instituer un cessez-le-feu effectif et durable et de parvenir sans plus de retard à un règlement pacifique. Le Conseil s'est félicité de l'acceptation formelle par le Gouvernement des propositions concernant la réconciliation nationale et a exhorté vivement l'UNITA à faire de même. À cet égard, le Conseil s'est déclaré résolu à adopter, à l'encontre de l'UNITA, les mesures supplémentaires visées au paragraphe 26 de la résolution 864 (1993) du 15 septembre 1993 si, au 31 juillet 1994, l'UNITA n'avait pas formellement accepté toute la série de propositions concernant la réconciliation nationale.

3. Dans la même résolution, le Conseil de sécurité a prié le Comité créé par la résolution 864 (1993) de lui présenter, d'ici au 15 juillet 1994, un rapport sur le respect du régime de sanctions à l'encontre de l'UNITA et, en particulier, sur les violations que les deux États voisins de l'Angola auraient commises. Dans son rapport en date du 15 juillet 1994 (S/1994/825), le Comité a déclaré qu'il n'avait pas encore reçu de réponse quant au fond du Gouvernement congolais. En ce qui concerne le Zaïre, le Comité a déclaré qu'il avait épuisé toutes les procédures prévues par les directives concernant la conduite de ses travaux pour obtenir les informations requises du Gouvernement de ce pays, et a recommandé que le Conseil se saisisse d'urgence de la question.

4. Depuis mon dernier rapport au Conseil de sécurité en date des 20 et 29 juin 1994 (S/1994/740 et Add.1), divers efforts ont été faits afin d'exhorter le Gouvernement et l'UNITA à faire preuve de réalisme et à manifester la volonté politique nécessaire pour parvenir à un accord global qui assurerait une paix juste et durable et mettrait fin au conflit angolais dans le cadre des "Acordos de Paz" et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

5. Une question capitale qui reste en suspens dans les pourparlers de paix de Lusaka est celle de la réconciliation nationale. On se rappellera que l'examen de ce point de l'ordre du jour a commencé le 31 janvier 1994 et que, le 17 février, un accord avait été obtenu quant aux principes généraux qui s'y rapportaient. Les discussions s'étaient alors portées sur les principes particuliers et, le 27 juin, on s'était entendu sur le dernier des 18 principes originaux, à savoir la mise à la disposition de l'UNITA, d'installations appropriées, y compris des résidences adéquates pour ses dirigeants.

6. Parmi les modalités d'application des principes concernant la réconciliation nationale, la participation de l'UNITA à la conduite des affaires de l'État s'est révélée la plus litigieuse étant donné qu'elle a trait à l'attribution de postes élevés du gouvernement, notamment de postes de gouverneur de province. Cette question fait l'objet de discussions à Lusaka depuis février 1994. Après d'intenses consultations, l'Organisation des Nations Unies et les trois États observateurs (États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Portugal) ont présenté un ensemble de propositions que le Gouvernement a accepté le 28 mai 1994.

7. Le 8 juin 1994, l'UNITA a répondu aux propositions d'une manière positive dans l'ensemble en acceptant toutes celles qui avaient trait au nombre et à l'identité des postes que devraient occuper ses dirigeants, y compris les postes diplomatiques. Toutefois, l'UNITA a demandé le poste supplémentaire de gouverneur de Huambo et a également déclaré qu'elle préférerait, au poste de gouverneur adjoint de Huambo, celui de gouverneur adjoint de Malange.

8. Mon Représentant spécial, appuyé par les représentants des États observateurs, a fait remarquer à plusieurs reprises à la délégation de l'UNITA que les propositions constituaient un tout indivisible et que toute tentative de modification risquerait de compromettre des mois de négociations. Il a donc exhorté l'UNITA à accepter les propositions dans leur ensemble, comme l'avait fait le Gouvernement.

9. À cet égard, mon Représentant spécial, accompagné par les représentants des trois États observateurs, s'est rendu à Huambo le 18 juin 1994 pour s'entretenir avec le Président de l'UNITA, M. Jonas Savimbi. Le 23 juin, ils sont allés au Cap pour rencontrer le Président de l'Afrique du Sud, M. Nelson Mandela. Mon Représentant spécial s'est également entretenu avec plusieurs dirigeants africains, dont le Président de l'Angola, M. José Eduardo dos Santos (Luanda, 19 juin et 13 juillet), le Président de la Zambie, M. Frederick Chiluba (Lusaka, 28 juin), le Président du Zimbabwe, M. Robert Mugabe, Président du Sous-Comité ad hoc sur l'Angola de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) (Harare, 1er juillet), et le Président du Zaïre, M. Mobutu Sese Seko (Gbadolite, 12 juillet).

/...

10. Les dirigeants africains ont activement cherché à aider le processus de paix angolais dans le cadre des pourparlers de Lusaka. Leur principal objectif était de résoudre les questions concernant la participation de l'UNITA à la conduite des affaires de l'État, y compris le futur statut du Président et des autres hauts responsables de l'UNITA. Le 7 juillet 1994, le Président Mandela a accueilli à Pretoria une réunion au sommet à laquelle ont participé les Présidents de l'Angola, du Mozambique et du Zaïre et durant laquelle il a été décidé de relancer la Commission de sécurité et de défense entre l'Angola et le Zaïre qui ne fonctionnait plus depuis longtemps. Lors de cette réunion, il a été confirmé que M. Savimbi avait accepté une invitation du Président Mandela à se rendre en Afrique du Sud. Le 5 juillet, le Président Chiluba est allé à Luanda pour s'entretenir avec le Président dos Santos. Le jour suivant, une délégation de haut niveau du parti au pouvoir en Zambie s'est rendue à Huambo où elle a rencontré M. Savimbi.

11. La délégation du Gouvernement et celle de l'UNITA examinent à l'heure actuelle un texte de compromis sur les autres modalités relatives à la réconciliation nationale que l'Organisation des Nations Unies a proposé sur la base des communications écrites des deux délégations. Si ces questions très délicates concernant la réconciliation nationale pouvaient être réglées, le dernier point de l'ordre du jour, à savoir le futur mandat des Nations Unies en Angola et le rôle des États observateurs, ne devrait pas présenter de difficultés majeures ni exiger beaucoup de temps puisque l'accord s'est déjà fait dans une certaine mesure à son sujet. Il s'agira essentiellement de récapituler les divers rôles que le Gouvernement et l'UNITA sont déjà convenus de confier à l'Organisation des Nations Unies, et de concilier la teneur du Protocole de Lusaka avec les pratiques normalement appliquées par l'Organisation dans l'établissement d'opérations de maintien de la paix.

III. SITUATION MILITAIRE

12. Comme il est indiqué dans mon dernier rapport au Conseil de sécurité (S/1994/740), la situation militaire s'est rapidement détériorée en juin 1994, après une brève accalmie en avril et en mai. Les hostilités entre les deux parties se sont beaucoup intensifiées, en particulier à Huambo, Kuito et Malange, à la suite de quoi l'aide humanitaire a été suspendue dans l'ensemble du pays le 13 juin. Certains membres d'organismes internationaux de secours déployés dans ces zones ont été évacués à Luanda. L'état de la sécurité à Huambo et à Kuito a exigé le passage à la phase V et, à Malange, le maintien de la phase IV.

13. Les récentes activités militaires donnent à penser que le Gouvernement concentre ses efforts sur la mise en place d'une position dominante dans les régions du nord, tandis que l'UNITA s'efforce de consolider ses positions dans les régions du sud-ouest et du centre. Les forces des deux parties se livrent donc des combats sans issue dans un certain nombre de localités de ces régions.

Provinces du nord

14. Le 11 juillet, après des combats intenses avec les Forças Armadas Angolanas (FAA), l'UNITA s'est emparée de la petite ville de Belize dans la province de Cabinda. Tandis qu'une recrudescence des combats était signalée à partir de la

/...

mi-juin dans la province de Kwanza Norte, en particulier autour de sa capitale N'Dalatando et à Lucala, la situation était actuellement calme dans ces zones. À Luanda, on a signalé que les forces gouvernementales recrutaient de force des jeunes gens.

15. Comme il est indiqué au paragraphe 13 de mon rapport du 20 juin, les FAA ont effectué depuis le début de juin un certain nombre de raids aériens dans la province de Lunda Norte, notamment à Cafunfo et à Luremo. Le 20 juin, les FAA ont également bombardé les villes de Camulemba, Cuilo, Lovua et Libalo. On ignore l'étendue des dégâts dans ces zones. L'UNITA a prétendu que, le 10 juin, des troupes des FAA avaient occupé Luma-Cassi et avançaient vers Cacolo dans la province de Lunda Sul.

Provinces du centre

16. Durant la première moitié de juin, des combats ont été signalés dans la province de Kwanza Sul, aux alentours d'Ebo qui est actuellement aux mains du Gouvernement. Des combats ont été également signalés à Waku-Kungo et à la périphérie de Quibala où, depuis le début du mois, les FAA auraient bombardé des positions de l'UNITA. Selon l'UNITA, les bombardements ont fait plus de 150 morts et 250 blessés parmi la population civile. D'après certaines indications, le nombre de victimes des bombardements aériens effectués par le Gouvernement dans la province augmentait en raison du manque de soins médicaux dans les zones contrôlées par l'UNITA.

17. Le 4 juin 1994, les FAA ont repoussé une attaque massive lancée par l'UNITA contre Malange, un chef-lieu de province. Les combats auraient repris de plus belle dans la zone le 15 juin. La situation à Malange est actuellement tendue et les combats qui se poursuivent sporadiquement dans les faubourgs de la ville contraignent les civils à y chercher refuge. Le Gouvernement a affirmé que des mercenaires venus du Zaïre combattaient aux côtés des troupes de l'UNITA dans cette zone. Les FAA auraient bombardé un certain nombre de villages dans les environs de Malange, faisant des victimes parmi la population civile.

18. Le 14 juillet, un avion du Programme alimentaire mondial (PAM) a été touché par un projectile non identifié qui a endommagé l'un des moteurs droits à l'approche de Malange, bien qu'il eût reçu l'autorisation préalable nécessaire et du Gouvernement et de l'UNITA. L'appareil a pu toutefois atterrir, décharger sa cargaison et rentrer sans encombre à Luanda.

19. Des combats violents se sont poursuivis durant tout le mois de juin dans la province de Bié. On a signalé que la ville de Kuito avait été prise par le Gouvernement le 28 juin, les FAA affirmant avoir mis en place un périmètre défensif d'un rayon de 10 kilomètres autour de la ville. On a toutefois signalé également que l'UNITA continuait de bombarder la ville au moyen de pièces à longue portée. Selon des sources gouvernementales, plus de 500 civils ont été tués et 800 autres blessés depuis la reprise des hostilités à Kuito, fin mai.

20. Comme je l'indiquais au paragraphe 13 de mon rapport du 20 juin, les FAA ont bombardé Huambo du 3 au 10 juin. Depuis lors, la situation s'est calmée, mises à part des attaques aériennes effectuées par les FAA les 2 et 15 juillet.

/...

Selon l'UNITA, 87 civils auraient été tués et 200 autres blessés par ces bombardements.

21. Les médias gouvernementaux ont indiqué que l'UNITA rassemblait ses forces autour de Luena dans la province de Moxico, dans l'intention, semble-t-il, de lancer une attaque contre ce chef-lieu de province. Dans l'intervalle, le Gouvernement a affirmé que ses forces avaient pris Camanongue, à 50 kilomètres au nord de Luena, le 12 juin 1994.

Provinces du sud

22. On a également signalé que les activités militaires se détérioraient dans la province de Huíla, l'UNITA massant ses forces dans certaines zones tout en opérant dans un certain nombre de zones considérées jusque-là comme étant sûres.

IV. SITUATION HUMANITAIRE

23. Dans mon précédent rapport au Conseil de sécurité (S/1994/740 et Add.1), j'ai décrit dans le détail les effets de l'escalade des hostilités en mai et juin 1994 et la diminution consécutive de la fourniture de secours aux populations dont la survie dépend de l'aide extérieure. Fin juin, la situation était critique, l'UNITA continuant à refuser d'autoriser les vols au titre des secours d'urgence des Nations Unies, et les villes assiégées de Malange, Kuito et Huambo n'avaient reçu aucun secours des Nations Unies par voie aérienne depuis plus d'un mois.

24. Le 29 juin, un avion de CARITAS a pu atterrir à Malange et évacuer 11 agents de l'aide humanitaire. La situation dans cette ville reste critique malgré l'arrivée récente de vols gouvernementaux et de CARITAS qui ont pu livrer des vivres à la population civile, malheureusement de manière irrégulière et en quantités insuffisantes pour répondre aux besoins pressants de la population.

25. La situation s'est quelque peu améliorée à partir du 30 juin, avec la reprise des vols du PAM vers certaines localités jugées sûres – Saurimo, Luena, Menongue et Dundo – même avant d'avoir obtenu l'autorisation de l'UNITA. Le plan de vol des Nations Unies pour la semaine du 4 au 10 juillet a été approuvé à l'exception de cinq destinations exclues par l'UNITA (Balombo, Cubal, Kuito, Malange et Tchindjendje) et d'une destination écartée par le Gouvernement (Huambo). Le 10 juillet, un avion du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a atterri à Kuito, pour la première fois depuis le 26 mai, et a évacué les deux délégués du CICR qui étaient restés sur place. Toutefois, au moment où l'avion atterrissait, l'aéroport a été bombardé au mortier, le tarmac étant touché à proximité de l'appareil. Sur le plan de la sécurité, la situation était calme avant et après le vol d'évacuation et les deux parties ont donné des garanties concernant la sécurité.

26. Pendant la deuxième semaine de juillet, des vols ont été autorisés en principe pour toutes les destinations, à l'exception de Kuito, mais les autorisations devaient être reconfirmées au jour le jour. Les vols ont repris à destination de Huambo et Malange, entre autres, mais, comme je l'ai indiqué plus haut, le vol du PAM du 14 juillet à destination de Malange a été atteint par un projectile non identifié, ce qui a provoqué une nouvelle interruption des vols

/...

vers cette localité. Le 14 juillet également, un avion du CICR a été touché par une balle à peu de distance de Lobito qu'il avait quitté à destination de Ganda. L'appareil n'a pas été gravement endommagé. Cependant, à la suite de cet incident et à cause de l'insécurité, le CICR a interrompu ses vols à destination de Ganda et Huambo. Les appareils restent au sol.

27. Pour la semaine du 18 juillet, les vols vers toutes les destinations ont été autorisés, sauf pour Huambo, que le gouvernement n'a pas autorisé et Kuito, destination pour laquelle l'UNITA n'a pas accordé d'autorisation, pour des raisons de sécurité. On s'efforcera d'atteindre le plus de destinations possibles dans les limites imposées par la situation en matière de sécurité.

28. La situation reste précaire. C'est la ville de Kuito qui cause le plus d'inquiétude, où, malgré la très grave pénurie de vivres, des personnes déplacées des zones avoisinantes continuent de se rassembler. Il n'y a pas d'agents de secours étrangers dans la zone, ni réserve de vivres, ni fournitures médicales pour soigner les centaines de blessés de guerre.

29. Malgré la suspension et la réduction de l'aide humanitaire au pays, le PAM, l'UNICEF et des organisations non gouvernementales (ONG) continuent de fournir des secours d'urgence aux personnes victimes de la guerre et de la sécheresse et déplacées dans les provinces méridionales de Huila, Cunene et Namibe, dans certaines parties du Kwanza Sud et dans les provinces de Bengo, Benguela, Cabinda et Luanda. L'aide du Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) aux rapatriés et réfugiés de même que les activités des ONG dans les provinces du Zaïre et d'Uige, au nord, se poursuivent également sur une échelle très réduite, essentiellement grâce à du personnel local.

30. Les organisations de secours lancent un appel pressant à la communauté internationale et attirent son attention sur la gravité de la situation en Angola, afin qu'elle fasse pression pour que cessent les offensives militaires et que l'aide humanitaire parvienne sans danger à tous ceux qui en ont besoin.

V. ASPECTS FINANCIERS

31. La situation de trésorerie du compte spécial d'UNAVEM II est précaire. Au 15 juillet 1994, les quotes-parts non versées au compte spécial depuis sa création jusqu'au 30 septembre 1994 se montaient à 26,4 millions de dollars. En conséquence, pour assurer à UNAVEM II les liquidités dont elle a besoin, des sommes représentant un total de 21 millions de dollars ont été prélevées sur d'autres comptes depuis plus de huit mois à titre de prêts. Ces montants n'ont pas été remboursés.

32. Néanmoins, si le Conseil de sécurité décide d'autoriser une augmentation des effectifs actuels d'UNAVEM II, je demanderai à l'Assemblée générale, à sa session en cours, de prendre les dispositions financières nécessaires pour proroger le mandat de la mission.

33. Au 15 juillet 1994, le montant total des quotes-parts non versées à l'ensemble des opérations de maintien de la paix était de 2 milliards 32 millions de dollars.

/...

VI. OBSERVATIONS

34. Depuis mon dernier rapport, les pourparlers de paix de Lusaka n'ont guère progressé. L'accord s'est fait sur tous les principes spécifiques liés à la question de la réconciliation nationale mais les modalités d'application de ces principes, en particulier la question de la participation de l'UNITA à la conduite des affaires de l'État, n'ont pu être arrêtées malgré les intenses efforts diplomatiques déployés pour aider les parties angolaises à parvenir à un accord.

35. Il faut espérer que les récentes initiatives diplomatiques, dont celle du Président Mandela, amélioreront les perspectives de règlement des questions qui sont en suspens et que la visite que M. Savimbi doit effectuer à Pretoria aura des résultats positifs. Il faut espérer aussi que l'intervention du Président Mobutu conduira à une amélioration des relations entre l'Angola et le Zaïre et qu'elle indique que le Zaïre est disposé à répondre aux préoccupations exprimées par le Conseil de sécurité au paragraphe 8 de sa résolution 932 (1994).

36. Les opérations militaires continuent de nuire gravement à la situation humanitaire en Angola. Je recommande que le Conseil de sécurité insiste de nouveau auprès du Gouvernement et de l'UNITA pour qu'ils mettent immédiatement un terme aux hostilités, qu'ils accordent les autorisations et garanties de sécurité nécessaires pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire vers toutes les destinations et s'abstiennent de toute action qui risquerait de compromettre la sécurité du personnel chargé d'acheminer les secours ou de faire obstacle à la distribution d'une aide humanitaire au peuple angolais.

37. Bien que les perspectives de succès des pourparlers de paix de Lusaka n'incitent guère à l'optimisme, j'espère que le Conseil de sécurité restera prêt, comme il l'a indiqué dans ses résolutions récentes, à autoriser rapidement un renforcement des effectifs d'UNAVEM II, si un accord est réalisé au sujet des questions en suspens. Il faudrait dans un premier temps ramener rapidement les effectifs d'UNAVEM II à son niveau antérieur de 350 observateurs militaires, 126 observateurs de police et 14 agents sanitaires militaires, avec un nombre suffisant de personnel civil international et local. Si le Gouvernement et l'UNITA parviennent à un accord global à Lusaka, j'ai l'intention d'envoyer une mission de reconnaissance en Angola pour pouvoir mettre au point de nouvelles recommandations destinées au Conseil. Comme d'habitude, je tiendrai le Conseil informé de tous les éléments nouveaux qui pourraient intervenir.

38. Je tiens à remercier le Président Mandela et les chefs d'État de la sous-région de leur importante contribution à la recherche de la paix en Angola. Mes remerciements vont aussi une fois de plus aux représentants des trois États observateurs pour leur coopération et leur appui. Enfin, je tiens à rendre hommage à mon Représentant spécial, au Chef du Groupe des observateurs militaires et au personnel d'UNAVEM II pour le dévouement avec lequel ils continuent de s'acquitter de leurs tâches, ainsi qu'au personnel des institutions des Nations Unies et des ONG qui continuent avec persévérance de fournir une aide humanitaire dans des conditions dangereuses.

/...

